

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°050

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Marie-francoise MESSEZ

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Princesse GRANVORKA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Margaux HOUIS

Monsieur Pierre SACK

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signatures d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations et structures culturelles fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Princesse GRANVORKA,

Vu le Règlement (UE) N°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23.000 € ;

Vu la délibération n° 253 du 13 décembre 2017 autorisant Madame la Maire à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations Villes de Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio et les S.A.R.L Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers, Zingaro - Théâtre Equestre ;

Vu la délibération n° 059 du 28 mars 2018 autorisant Madame la Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec l'association Les Poussières ;

Vu la délibération n° 010-2 du 23 janvier 2019 autorisant Madame la Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Collectif 2ter ;

Vu la délibération n° 178 du 3 décembre 2020 prorogeant d'une année les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations Villes de Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio, Les Poussières et les S.A.R.L Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers, Zingaro - Théâtre Equestre ;

Vu le projet d'avenants n° 4 aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens 2018/2020 avec les associations et structures culturelles suivantes : Villes des Musiques du Monde, Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel (CAPA), Les Laboratoires d'Aubervilliers, cinéma Le Studio, Les Poussières, Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune - Centre Dramatique National d'Aubervilliers (S.A.R.L) et Zingaro - Théâtre Equestre (S.A.R.L) fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2021 ;

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

avec l'association Collective fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2021 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE les montants des subventions suivants :

- 164 500 euros pour l'association Villes des Musiques du Monde
- 153 580 euros pour l'association Centre Arts Plastiques Camille Claudel
- 54 000 euros pour l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers
- 237 400 euros pour l'association Cinéma Le Studio
- 26 000 euros pour l'association Les Poussières
- 10 000 euros pour l'association Collective
- 486 247 euros pour la SARL Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers
- 51 732 euros pour la SARL Zingaro - Théâtre Equestre

AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens fixant le montant de la subvention pour l'exercice 2021 avec les associations et structures culturelles suivantes :

- Villes des Musiques du Monde (association)
- Centre Arts Plastiques Camille Claudel (association)
- Les Laboratoires d'Aubervilliers (association)
- Cinéma Le Studio (association)
- Les Poussières (association)
- Collective (association)
- Théâtre d'Aubervilliers dénommé Théâtre de la Commune – Centre dramatique national d'Aubervilliers (SARL)
- Zingaro (SARL) - Théâtre Equestre

Reçue en préfecture le : 23/03/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210311-lmc119734-DE-1-1

Publiée le : 24/03/21

Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire,

Karine FRANCIET

